



Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Robert DUCHESNE, demeurant Rue Voie de Messe, 63 à 4610 BELLAIRE.

Le terrain concerné est situé Rue Voie de Messe, 63 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 3, section A, n°132 L.

Le projet consiste en la régularisation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- modification d'un abri de jardin,
- construction d'auvents et d'un abri à bûches.

Une enquête est organisée à l'initiative du Collège communale car le projet déroge au plan de secteur, s'écarte des prescriptions du lotissement et au vu de la situation en extrême arrière zone d'une partie des constructions.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.7 et D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare, 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY: les jours ouvrables de 8h00 à 16h30.

Les documents sont consultables sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

L'enquête publique est ouverte le 20 septembre 2022 et clôturée le 04 octobre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service urbanisme, Avenue de la Gare, 68 à 4610 Beyne-Heusay,
- par télécopie au numéro 04/355.81.69,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be.

La clôture d'enquête aura lieu le 04 octobre 2022 à 16h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame HOUARD Nathalie dont le bureau se trouve Avenue de la Gare, 68 à 4610 Beyne-Heusay, sur rendez-vous uniquement (04/355.81.62).

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

